RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 juin 2021

Résolution 1

Après avoir entendu le rapport moral et le rapport d'activité du Président pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, l'Assemblée Générale approuve lesdits rapports et les opérations qui y sont retracées.

Résolution 2

Après avoir entendu le rapport financier et pris connaissance des comptes annuels et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport, l'Assemblée générale approuve lesdits comptes et décide de porter le montant du résultat excédentaire de 8 195 € au compte « Report à nouveau ».

Résolution 3

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Résolution 4

L'Assemblée Générale maintient les cotisations de membre de l'Association à leur montant existant pour l'exercice 2022.

Résolution finale

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion, à l'effet d'accomplir toutes formalités et d'effectuer tous dépôts.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021

Bulletin de vote à retourner par courriel ou par poste au plus tard pour le 24 juin 2021

NOM	PRENOM	ADRESSE	@	TELEPHONE

Rapport moral et d'activité

J'approuve ☐ Je m'abstiens ☐ Je vote contre ☐

Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et affectation du résultat

J'approuve ☐ Je m'abstiens ☐ Je vote contre ☐

Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

J'approuve ☐ Je m'abstiens ☐ Je vote contre ☐

Montant de la cotisation 2022 maintenu aux niveaux de 2021

J'approuve ☐ Je m'abstiens ☐ Je vote contre ☐

Résolution finale

J'approuve ☐ Je m'abstiens ☐ Je vote contre ☐